Struktur und Strukturwandel des jurassischen Separatismus zwischen 1974 und 1994 [Christian Ruch]

Autor(en): **Tendon, Stéphane**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **8 (2001)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ren, welche Rolle die politische Kommunikation in einer Gesellschaft spielt, in der die sozialen Milieus mehr und mehr durch eine mediatisierte Öffentlichkeit abgelöst wurden.

Trotz dieser Einwände stellt die Studie von Werner eine umfassende Abhandlung zu den politischen Haltungen und den personellen Netzwerken der verschiedenen bürgerlichen Interessengruppen in der Schweiz zwischen 1928 und 1947 dar. Schade ist aber, dass die Arbeit oft recht langatmig geschrieben ist und der rote Faden der Argumentation auf Grund der grossen Menge von untersuchten Quellen oft verloren geht – ein Grundübel vieler historischer Studien. Dabei böten sich gerade bei diesem Thema viele Ansatzpunkte, ein spannendes, lesenswertes und gleichzeitig wissenschaftlich fundiertes Buch zu schreiben. So liessen sich zum Beispiel in der Figur des *Trumpf Buur*-Gründers Robert Eibel biografische Ansätze ideal mit struktur- und mentalitätshistorischen Zugängen verbinden, ein Versuch, der leider von Werner nur ansatzweise verfolgt wird. Dies ist umso bedauerlicher, als das Thema der Arbeit äusserst aktuell ist. Der Autor verweist explizit auf die Parallelen zwischen dem Manchesterliberalismus der 1930er-Jahre und dem Neoliberalismus der Gegenwart. Man würde dem Buch deshalb einen Leserkreis wünschen, der etwas grösser ist als die paar Dutzend Spezialisten, die sich solche Dissertationen normalerweise zu Gemüte führen.

Christof Dejung (Zürich)

CHRISTIAN RUCH
STRUKTUR UND STRUKTURWANDEL DES JURASSISCHEN SEPARATISMUS ZWISCHEN 1974 UND 1994
BERN, HAUPT, 2001, 600 P., FR. 78.–

Le 1er mars 1970, les électeurs bernois approuvent un additif constitutionnel qui prévoit une cascade de plébiscites pour régler la question jurassienne. Le 23 juin 1974, les districts francophones et catholiques du Jura dit historique (Delémont, Porrentruy et les Franches-Montagnes) décident de former un nouveau canton. Quant aux districts bernois, francophones et protestants (Courtelary, Moutier, La Neuveville) de même que le Laufonnais (catholique mais alémanique), ils confirmeront le 16 mars 1975 leur détermination de demeurer dans le giron bernois. Dès lors et pour les séparatistes, il s'agit de libérer les «frères de la zone occupée [par les alémaniques]» (167).

Christian Ruch examine dans sa thèse la période 1974–1994, en commençant par la décision du Rassemblement jurassien (RJ, principale force séparatiste jurassienne) du 18 mai 1974 de créer un «canton de combat», ce qui marque l'ère moderne du séparatisme. L'article 138 de la Constitution du canton, qui prévoit l'accueil de «toute partie du territoire jurassien… si cette partie s'est régulièrement séparée» sera la traduction juridique du concept «Etat de combat»: elle est aussi, pour l'auteur, une concession du politique à l'idéologique. En 1994, terme de la recherche de Ruch, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) se met en place. Elle concrétise la volonté politique de résoudre la question jurassienne par le dialogue. Elle signifie aussi l'abandon officiel de la confrontation: coup dur pour le séparatisme moderne, désavoué par le gouvernement jurassien.

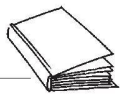
L'auteur présente la lente agonie d'un projet: libérer le jura historique – franco-

phone – de la domination alémanique, et l'unir au sein d'une même entité. Le RJ et son mentor principal, Roland Béguelin (1921–1993), n'ont que partiellement réussi à parvenir à leurs fins. Il s'agissait, après la cascade des plébiscites, d'opter pour la «tactique du salami»: arracher le Jura à l'oppresseur bernois, commune par commune. Le 10 mars 1996, avec le changement de canton de Vellerat, les séparatistes obtiendront leur seul résultat tangible depuis les plébiscites. Le coup d'assommoir, plus récent, est venu de Moutier: cette commune refuse par vote consultatif, le 28 novembre 1998, de rejoindre le canton du Jura. L'histoire présentée par l'auteur est donc celle d'une défaite. Etait-elle programmée? Ruch s'attache à le démontrer.

Cette thèse est passionnante et se lit comme un roman. Les événements sont récents et souvent connus, mais ce sont leurs enchaînements qui rendent la recherche remarquablement construite. Ainsi, le rôle des acteurs de la question jurassienne est explicité: leurs intérêts communs tout comme leurs rivalités. Le séparatisme jurassien n'est pas indivisible, quand bien même Roland Béguelin l'aurait souhaité. Le RJ court après une cause qui devient chimère au fil des années 1980 et 1990: sa façon de penser le Jura uni diverge de plus en plus des projets – pragmatiques – du gouvernement de la République et Canton du Jura, et de la réalité confédérale que l'exécutif jurassien doit affronter. Alors que dans les années septante, l'ennemi était l'envahisseur bernois, c'est le gouvernement jurassien qui se voit attribuer progressivement ce rôle, d'où la tarte à la crème lancée contre les ministres jurassiens le 21 décembre 1994. L'auteur dément la thèse de B. Prongué selon laquelle l'initiative UNIR, demandant que la réunification devienne l'un des principaux objectifs du canton du Jura, aurait été la «meilleure illustration» de la «pierre de touche pour l'intégration des différentes forces politiques» (267–268). Pour Ruch, les partis politiques jurassiens n'étaient de fait pas prêts à se doter d'un instrument politique efficient pour mener la réunification à bien, ce qui a fait capoter l'initiative.

Le monde politique jurassien s'affranchit de la tutelle du RJ à la fin des années septante et au début des années 1980. L'auteur mentionne le rapprochement entre le parti libéral-radical, en punition parce que trop proche des antiséparatistes, et le puissant parti démocrate-chrétien (séparatiste). Les radicaux jurassiens pourront envoyer deux des leurs à l'Assemblée fédérale en 1983. Le rapport de forces traditionnel gauche–droite sera en quelque sorte progressivement réhabilité, au détriment des socialistes et du RJ, contraint à affirmer qu'il se situe «au-dessus des partis». Il revendique un statut de «gouvernement jurassien démocratique d'opposition», lui qui se voulait «gouvernement moral du Jura historique» après la création du canton. Le charme du RJ, organisation téléologique, s'est estompé après la victoire partielle des plébiscites (291). Le RJ était devenu inutile aux yeux de nombre de Jurassiens, qui estimaient avoir obtenu ce qu'ils désiraient le plus: «la liberté d'abord».

Le séparatisme jurassien continue à nous interpeller sur le multilinguisme suisse. Le RJ prônait le peuple jurassien, expression d'une identité dont on n'a au demeurant jamais vraiment su si elle était francophone ou française. Cette identité, qui excluait les alémaniques, a été combattue par l'Etat fédéral. L'auteur montre un lien évident entre le vote des Chambres fédérales, qui refusent en juin 1985 à la fois d'envoyer un délégué au sommet de la francophonie qui se tient à Paris en février 1986, et d'amnistier les terroristes jurassiens du Front de Libération du Jura



(FLJ); ceci sur fond d'une rumeur persistante, selon laquelle un corps spécifique de l'armée a stationné dans les années 1960 et 1970 dans le Jura avec mission d'arrêter les leaders du RJ en cas de trouble de l'ordre public. L'élément «langue française» a été mis en avant par le RJ afin de réveiller la conscience des francophones, et de faire naître «l'identité romande». Les séparatistes ont accouché d'un canton, plus petit que prévu, et d'un drapeau romand, qui n'a jamais obtenu le succès escompté, même dans le Jura (222). Son projet a cependant largement interrogé, dérangé les partis politiques suisses, et mis singulièrement mal à l'aise le Conseil fédéral.

Par rapport au rôle de la Confédération, on aurait souhaité de la part de l'auteur une analyse plus affirmée, puisque les faits exposés nous montrent qu'elle s'est trouvée régulièrement désemparée face à la question jurassienne, réagissant parfois avec excès. D'autre part, Ruch semble implicitement condamner *a posteriori* le séparatisme jurassien, estimant sa déchéance programmée dès 1974. Or, on peut raisonnablement se demander ce qui se serait passé si Moutier avait voté le 28 novembre 1998 pour le rattachement au canton du Jura. La voie strictement légaliste, l'insistance du Tribunal fédéral, qui refusait de valider l'initiative UNIR, le paradigme *iura locuta, causa finita* (389) auraient-ils suffi à calmer les esprits? C'est loin d'être sûr, et l'on doit reconnaître que la stratégie du RJ, qui demandait le rattachement de Moutier et de Sorvilier (après celui de Vellerat), aurait pu payer.

A la fin des années 1960, les Berne cantonale et fédérale admettaient enfin que les Jurassiens avaient droit à l'autodétermination: la voie légaliste était fléchie par la volonté populaire. Cette dernière s'est montrée plus concernée dans les années 1990 par la réalisation de l'autoroute A 16 («Transjurane») que par la réunification. Plus inquiétée aussi, comme toute la Suisse romande, par le rejet alémanique de l'Espace Economique Européen le 6 décembre 1992, ou par l'affaire Cointrin en 1996. Cette nouvelle donne, que le RJ n'a jamais vraiment su gérer, cette globalisation des rapports qui relativise l'importance des frontières, a contribué à mettre un terme aux ambitions séparatistes, sans doute davantage que l'Assemblée interjurassienne elle-même. Ce sont les pro-européens qui ont pris le relais des séparatistes jurassiens, avec un écho dans les médias désormais plus important que le combat jurassien.

Stéphane Tendon (Genève)